

2023



CELLULE NATIONALE DE  
TRAITEMENT DES  
INFORMATIONS FINANCIERES  
--- \* ---  
CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT ANNUEL

CENTIF-CI



<b>ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>MOT DU PRESIDENT</b>	<b>4</b>
<b>I-GENERALITES</b>	<b>6</b>
<b>I.1. Présentation de la CENTIF</b>	<b>6</b>
I.1.1. Composition	6
I.1.2. Missions	6
<b>I.2. Ressources humaines de la CENTIF</b>	<b>7</b>
<b>I.3. Evolution législative et réglementaire</b>	<b>9</b>
<b>I.4. Cas de typologies</b>	<b>10</b>
<b>II. ACTIVITES DECLARATIVES DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS</b>	<b>11</b>
<b>II.1. Déclarations de soupçons reçues au cours de l'année 2023</b>	<b>11</b>
II.1.2. Ventilation des déclarations de soupçon par type d'opération	15
II.1.3. Ventilation des déclarations de soupçon selon les motifs	15
<b>III. LES DEMANDES D'INFORMATION REÇUES</b>	<b>18</b>
<b>III.1. Au plan national</b>	<b>18</b>
<b>III.2. Au plan international</b>	<b>18</b>
<b>IV.1. Exercice du droit de communication</b>	<b>20</b>
<b>IV.2. Résultats des analyses effectuées par la CENTIF</b>	<b>21</b>
<b>V- COOPERATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITE</b>	<b>22</b>
<b>V.1- coopération nationale</b>	<b>22</b>
<b>V.2- coopération internationale</b>	<b>23</b>
<b>V.3- renforcement de capacité</b>	<b>25</b>
<b>VI-RENCONTRES D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>31</b>

## ABREVIATIONS

### ABREVIATIONS / DEFINITIONS SIGLES

<b>AMF</b>	Autorité des Marchés Financiers
<b>ARIN-WA</b>	Réseau Inter-agences en matière de Recouvrement des Avoirs pour l'Afrique de l'Ouest
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BRVM</b>	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF-CI</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire
<b>CCESP</b>	Comité de Concertation Etat -Secteur Privé
<b>CIMA</b>	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
<b>CNLTP</b>	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes
<b>CREPMF</b>	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
<b>CRF</b>	Cellule de Renseignements Financiers
<b>DOS</b>	Déclaration d'Opérations Suspectes
<b>EM</b>	Evaluation Mutuelle
<b>ENR</b>	Evaluation Nationale des Risques
<b>EPNFD</b>	Entreprise et Professions Non Financières Désignées
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GAFI</b>	Groupe d'Action Financière
<b>ICRG</b>	International Cooperation Review Group/ Groupe d'examen de la coopération internationale
<b>ISS</b>	Institut d'Etudes et de Sécurité
<b>LBC/FT</b>	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>ONUDD</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>PER</b>	Programme Economique et Régional
<b>REM</b>	Rapport d'Evaluation mutuelle
<b>RTMG</b>	Réunion du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes
<b>SNGRC</b>	Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités
<b>SPRPK-CI</b>	Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire
<b>TRACFIN</b>	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	Union Monétaire Ouest Africaine

## MOT DU PRESIDENT

L'année 2023 a été riche en termes de réformes et d'évènements. Elle marque la fin du processus de l'Evaluation Mutuelle de la Côte d'Ivoire avec l'examen et l'adoption du Rapport de l'Evaluation Mutuelle(REM), l'adoption d'une nouvelle Ordonnance relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive(LBC/FT/FP) et la signature d'un nouveau Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières.

En effet, le REM de la Côte d'Ivoire a été examiné et adopté en juin 2023 au cours de la 39<sup>ème</sup> Commission Technique/ Plénière du GIABA à Praia/Cabo Verde. En raison des résultats obtenus, la Côte d'Ivoire a satisfait aux critères du Groupe d'Examen de la Coopération Internationale du GAFI dit ICRG et est entrée dans un période d'observation d'un an qui prendra fin à la clôture de la Plénière du GAFI en juin 2024. Au cours de cette période, la Côte d'Ivoire est invitée à travailler avec le GIABA pour remédier aux lacunes identifiées dans son REM.

Pour faire face à ce défi d'envergure nationale, un plan d'action spécifique a été élaboré à partir d'axes stratégiques et objectifs opérationnels prenant en compte l'ensemble des actions recommandées. Ensuite, Monsieur le Premier Ministre a créé par arrêté n°1080 du 29 Septembre 2023, un Comité Interministériel de mise en œuvre desdites recommandations. Ce Comité comprend trois organes dont un Comité de Pilotage, un Comité Technique de Coordination et un Secrétariat Technique. L'objectif du Comité interministériel est d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des actions recommandées pour que les progrès réalisés au cours de la période d'observation (juin 2023 à juin 2024) aient un impact positif et tangible sur notre dispositif de LBC/FT/FP. Au surplus, le Comité interministériel devra s'assurer que notre pays a remédié aux lacunes techniques en ce qui concerne les principales recommandations. Tel est le défi que nous sommes tous appelés à relever au cours des neuf prochains mois.

A ce stade de mes propos, je voudrais m'arrêter pour exprimer ma gratitude et mes remerciements infinis à Monsieur le Président de la République et le gouvernement pour leur engagement de haute portée politique. En effet, depuis 2018, point de départ du deuxième cycle de l'évaluation mutuelle, le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour réaliser les travaux de l'ENR et en adopter les conclusions. Ensuite, faire élaborer le document de stratégie nationale et le plan d'action stratégique, puis mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées, organiser la Visite sur Place des experts évaluateurs, la Réunion de face à face, prendre des mesures pour l'examen et l'adoption du REM. Cet engagement de haut niveau est un motif d'encouragement à faire plus et encore mieux pour toutes les parties prenantes qu'elles soient du secteur public ou du privé. Parties prenantes que j'associe pleinement aux remerciements.

En outre, le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine a adopté au cours de cette année, une nouvelle Directive n°01/2023/CM/UEMOA relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (LBC/FT/FP) qui a été transposée dans l'ordre juridique ivoirien par l'Ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la LBC/FT/FP.

Préalablement à l'adoption du REM et de l'Ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la LBC/FT/FP, le Président de la République a signé le Décret n°2023-03 du 4 janvier 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières.

De façon parallèle, les principales activités de la CENTIF ont continué par les communications des déclarations, les échanges d'informations entre le service et les autres acteurs et le renforcement de la coordination opérationnelle nationale.

Ainsi, les banques et établissements financiers sont demeurés des figures de proue dans la communication des informations dont le nombre a augmenté de 3,1% cette année, comparativement à l'année précédente (8,1%). En effet, les banques et établissements financiers sont à l'origine de 88,5% des déclarations. Les systèmes financiers décentralisés suivent avec 5,1% et le secteur des assurances avec 4,3%. Les professionnels du droit 0,8%, les émetteurs de monnaie électronique 0,3% le marché financier 0,2%. Ces résultats démontrent que des efforts restent à faire aussi bien au profit du secteur non financier que des autres assujettis du secteur non bancaire.

Au vu de ces lacunes persistantes, cette année la CENTIF a rédigé et diffusé des lignes directrices relatives aux DOS, un rapport de typologie sur les tendances et indicateurs du blanchiment de capitaux issu de la cybercriminalité. Ces diffusions ont pour objet d'améliorer la capacité de détection des professionnels assujettis. Ces actions de retour d'informations vont continuer en 2024, avec la rédaction et la diffusion d'autres lignes directrices, ainsi que la réalisation d'analyses typologiques ou plus simplement des typologies alignées sur les principales menaces identifiées dans le rapport d'évaluation nationale des risques de la Côte d'Ivoire.

Tout en réitérant ma gratitude à nos autorités et mes remerciements aux parties prenantes, je voudrais compter sur les acteurs du secteur public comme du secteur privé pour faire du mieux que nous pouvons pour éviter que la Côte d'Ivoire soit inscrite sur la liste des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif LBC/FT/FP par le GAFI.

**Général Idrissa TOURE**

## I-GENERALITES

### I.1. Présentation de la CENTIF

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) est la Cellule de Renseignement Financier (CRF) de la Côte d'Ivoire. Elle est de type administratif et a été créée par le décret n°2006-261 du 09 août 2006 qui établit son organisation et son fonctionnement, conformément à la loi n°2005-554 du 02 décembre 2005, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Dans le souci d'améliorer et de renforcer les capacités opérationnelles de la CENTIF, un nouveau décret fixant son organisation et son fonctionnement a été pris en 2022.

La Cellule a démarré ses activités en 2008 et ses attributions ont été étendues à la lutte contre le financement du terrorisme, par l'ordonnance n°2009-367 du 12 novembre 2009. La loi et l'Ordonnance précitées ont été abrogées par la loi n°2016-992- du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), elle-même devenue caduque avec l'adoption de l'ordonnance n°2023-875- du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

Placée sous la tutelle du Ministre en charge des Finances, la CENTIF est dotée d'une autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome dans les matières relevant de ses attributions. La CENTIF est au cœur du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Par son positionnement stratégique, elle assure l'interface entre les professionnels assujettis et les autorités de contrôle d'une part et les autorités d'enquête et de poursuite d'autre part.

#### I.1.1. Composition

Conformément aux dispositions de l'article 97 de l'Ordonnance n°2023-875- du 23 novembre 2023 relative à la LBC/FT/FP, la CENTIF est composée de six membres au minimum et de huit au maximum nommés par décret. SIX des huit membres doivent être issus des ministères en charge des Finances, de la Justice et de la Sécurité ainsi que de la BCEAO.

En plus d'un personnel technique qui assure la mission d'appui auprès des membres, la CENTIF a recours, pour l'accomplissement de ses attributions, à des correspondants nommés par arrêté au sein des administrations publiques ou désignés par les assujettis.

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres, le personnel technique et les correspondants de la CENTIF sont soumis à une obligation de confidentialité.

#### I.1.2. Missions

La prévention de l'utilisation des circuits économiques, financiers et bancaires à des fins de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance sont les objectifs assignés à l'ensemble des CRF de l'UEMOA.

A cette fin, les missions de la cellule sont d'ordre opérationnel et stratégique.

Sur le plan **opérationnel**, elle reçoit, analyse et traite les informations de nature à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclarations de soupçon. Elle transmet aux autorités compétentes le renseignement financier y afférent, en cas de soupçons avérés.

**Au plan stratégique**, la CENTIF émet des avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle propose les réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre ces fléaux. Par ailleurs, la CENTIF analyse l'évolution des techniques et des activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, participe aux exercices de typologie, d'autoévaluation et d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire.

Pour accomplir efficacement ses missions, la CENTIF dispose de pouvoirs élargis. En effet, la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux lui confère trois (03) importantes prérogatives :

- un droit de communication très étendu, lui permettant l'accès à toutes informations nécessaires à la conduite de ses investigations ;
- l'inopposabilité du secret professionnel à ses requêtes ;
- un droit d'opposition à l'exécution d'une opération suspecte pour quatre (04) jours.

## I.2. Ressources humaines de la CENTIF

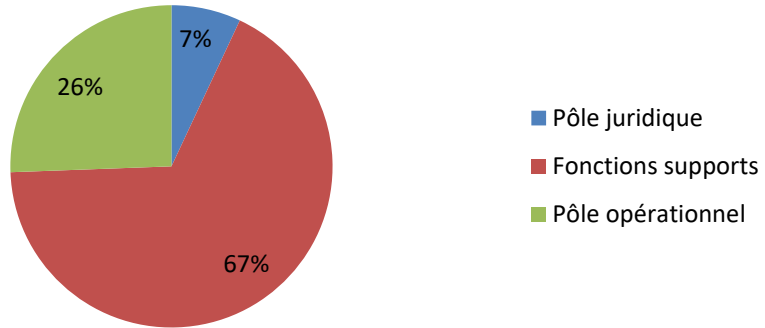
La CENTIF est composée de six membres statutaires qui sont :

- un Administrateur Général des Services Financiers, Président ;
- un Magistrat, Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale ;
- un Commissaire Divisionnaire Major de Police, Directeur du Renseignement et de la Stratégie ;
- un cadre de la BCEAO, Secrétaire Général ;
- un Administrateur des Services Financiers option Douanes, Directeur des Analyses et de la Coopération Nationale ;
- un Commissaire Principal de Police, Directeur des Enquêtes Economiques et Financières.

La Cellule compte quarante-deux (42) agents au 31 décembre 2023. Cet effectif se répartit selon les pôles d'activité comme suit :

- douze (12) agents dont trois membres sont affectés aux départements opérationnels chargés des enquêtes, de l'analyse et du renseignement ;
- trois (3) agents dont un membre, au pôle juridique ;
- vingt-cinq (27) agents dont 2 membres sont déployés aux fonctions supports.

### Répartition de l'effectif selon les pôles d'activité



### I.3. Evolution législative et réglementaire

Dans le cadre du second cycle des évaluations mutuelles du GIABA, organisme régional de type GAFI, le dispositif de LBC/FT/PD de la Côte d'Ivoire a fait l'objet d'évaluation par le FMI. Le rapport issu de cette évaluation a été adopté au cours de la 39<sup>ème</sup> réunion plénière du GIABA qui s'est tenue du 28 mai au 02 juin 2023 à Praia, Cabo Verde, et le pays a été placé sous le régime de suivi renforcé. Pour adresser les lacunes identifiées dans ledit dispositif ; tant pour sa conformité technique aux normes internationales en la matière, que pour son efficacité dans la pratique, une série de textes ont été adoptés. Au nombre de ceux-ci, l'on peut citer :

- le décret 2023-03 du 04 janvier 2023, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF). Ce décret adopté en début d'année, assure une meilleure organisation de la CENTIF.
- l'arrêté N°180/MJDH/DSJRH du 21 juillet 2023 portant nomination des membres de la Commission Nationale de Contrôle des Mandataires Judiciaires ;
- le décret 2023-691 du 24 juillet 2023, portant composition, organisation et fonctionnement de l'unité spéciale de police et de gendarmerie du pôle pénal économique et financier. Cette brigade financière facilite l'exécution missions du pôle ;
- le décret 2023-691 du 24 juillet 2023, portant composition, organisation et fonctionnement de l'unité spéciale de police et de gendarmerie du pôle pénal économique et financier. Cette brigade financière facilite l'exécution missions du pôle ;
- l'arrêté N°1080/PM/CAB/ du 29 septembre 2023 portant création, attributions composition et fonctionnement du Comité Interministériel de mise en œuvre des recommandations issues du REM ;
- l'ordonnance n° 2023-875 du 23 novembre 2023, relative à la LBC/FT/FP. Ce texte qui est une transposition de la Directive n°01/2023/CM/UEMOA relative à la matière, vient assurer à bien des égards, la conformité technique du dispositif de LBC/FT/FP ;
- la Décision N°021 du 21/12/2023/CM/UMOA fixant les montants des seuils pour la mise en œuvre de la loi uniforme relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des Armes de Destruction Massive dans les Etats membres de l'UMOA.

(il s'agit essentiellement du seuil applicable pour l'assujettissement des autres personnes physiques et morales négociants de biens en qualité d'EPNFD, du seuil applicable lors de l'exécution de transactions multiples par les institutions financières, des seuils applicables à la surveillance particulière de certaines opérations réalisées par les institutions financières et les EPNFD, des seuils applicables aux obligations d'identification du client occasionnel et du bénéficiaire effectif par les EPNFD, du seuil applicable aux services offerts par les casinos et établissements de jeux, des seuils applicables aux obligations déclaratives liées aux activités des organismes à but non lucratif, du seuil applicable aux obligations déclaratives liées aux transactions en espèces réalisées par les institutions financières et les EPNFD, du seuil applicable aux obligations spécifiques liées aux services de fiducie).

## I.4. Cas de typologies

Dans l'analyse des dossiers reçus en 2023, les typologies observées sont celles de BC, de la fraude fiscale, de l'utilisation de société de transfert d'argent rapide à des fins d'escroquerie en bande organisée et de la cybercriminalité. Toutefois, il y a une prépondérance de la fraude fiscale dans les informations reçues par la CENTIF.

Cela s'explique par le fait qu'elle est fréquemment associée à d'autres schémas de fraudes déclarés :

- des soupçons liés à des montages financiers impliquant des mouvements de fonds ou transactions entre les comptes des dirigeants et les comptes des sociétés ;
- l'utilisation abusive des personnes morales dans le schéma de fraude fiscale
- des défaillances déclaratives en matière d'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial et/ou de TVA.

### Cas n°1 : Soupçon de fraude fiscale et blanchiment de capitaux par le biais de transactions en espèces

M. X commerçant, spécialisé dans la vente de moto et pièces détachées dans la ville de Jupiter est suspecté de blanchiment de capitaux présumée, produit d'une fraude fiscale portant sur la somme totale de 14 493 316 400FCFA sur la période allant du 30 juin 2020 au 11 décembre 2023. En effet, le nommé X procédait depuis l'ouverture de son compte à plusieurs opérations de versements significatifs incohérents avec (à) la nature du compte ouvert dans un établissement financier de la place. Le mode opératoire a consisté d'abord à ouvrir deux comptes particuliers : un compte courant n°XXXXXXXX4001 et un compte épargne n°XXXXXXXX5001 le 29/06/2020, au nom de M. X. Ensuite, il recevait sur lesdits comptes des versements en espèces importants en inadéquation avec la nature des comptes. Enfin, il utilise le compte courant particulier pour y domicilier les flux de ses activités commerciales. Au regard de l'importance du montant et du fonctionnement atypique des comptes courant personnel et épargne d'une part ; et d'autre part, de l'utilisation abusive de ces comptes dans les transactions.

### Cas n°2 : Soupçon de blanchiment de capitaux et d'abus de biens sociaux

M. PS Dirigeant d'une Société à Responsabilité Limitée a ouvert dans un établissement de crédit, un compte personnel sur lequel, il a reversé les produits de vente d'une parcelle de terrain urbain non bâtie immatriculée au nom de la société. Le chèque de 130.000.000 FCFA émis par l'acquéreur de la parcelle qui a été encaissé sur le compte courant personnel de M. PS., nouvellement ouvert dans les livres d'un Etablissement financier de la place a révélé qu'il est très probable que ce dernier soit impliqué dans le blanchiment de capitaux portant sur la somme de 130 000 000 FCFA, laquelle somme serait le produit d'un abus de biens sociaux.

Le mode opératoire utilisé a consisté à vendre une parcelle de terrain urbain non bâtie d'une superficie de 610 m2 appartenant à la société à responsabilité limitée. Par la suite, le chèque du règlement a été encaissé par le gérant sur son compte courant personnel.

## **II. ACTIVITES DECLARATIVES DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS**

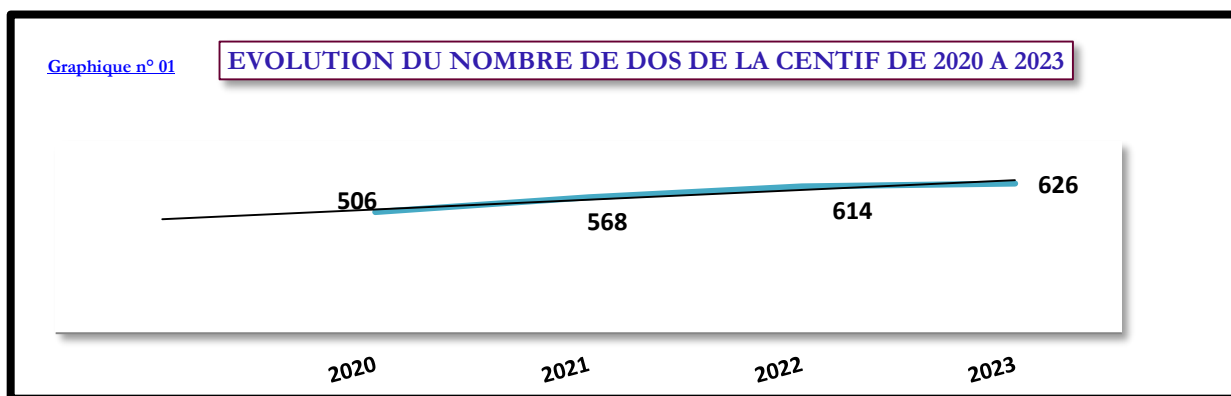
### **II.1. Déclarations de soupçons reçues au cours de l'année 2023**

Le tableau n°1 ci-dessous montre l'évolution des DOS reçues par la cellule. Il en ressort que le nombre des déclarations enregistrées, au cours de l'année 2023 est en hausse de 2% par rapport à celui de l'année précédente (8,1%). (Voir graphique 1)

Tableau N° 01 : Evolution récente des DOS reçues de 2020 à 2023 en nombre et par type de déclarant

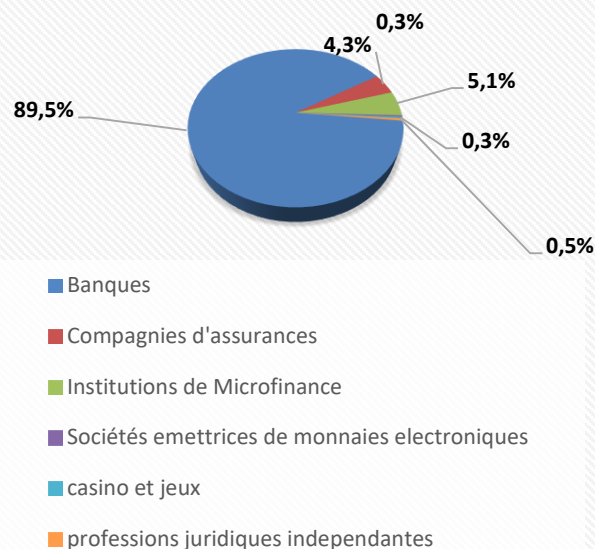
	Banques et établissements financiers	Structures de Microfinance	Sociétés émettrices de monnaies électroniques	Compagnies d'Assurance	Professions judiciaires	Société de gestion	Administration Publique	CASINOS Jeux de Hasard	Agrégateurs de solutions	TOTAL
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2020	327	167	6	6	0	0	0	0	0	506
2021	386	136	0	43	2	1	0	0	0	568
2022	505	57	5	38	4	1	2	0	2	614
2023	560	32	2	27	3	0	0	2	0	626
<b>En pourcentage (%) par rapport au total annuel</b>										
2020	64,6%	33,0%	1,2%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
2021	68,0%	23,9%	0,0%	7,6%	0,4%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
2022	82,2%	9,3%	0,8%	6,2%	0,7%	0,2%	0,3%	0,0%	0,3%	100,0%
2023	89,5%	5,1%	0,3%	4,3%	0,5%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	100,0%
<b>Variation par rapport à l'année précédente (en %)</b>										
2020	0,9%	-42,8%	-33,3%	0,0%						-19,8%
2021	18,0%	-18,6%	-100,0%	616,7%						12,3%
2022	30,8%	-58,1%	0,0%	-11,6%	100,0%					8,1%
2023	10,9%	-43,9%	-60,0%	-28,9%	-25%	-100,0%	-100,0%		-100,0%	2%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire



Le graphique n°2 illustre la répartition des DOS par type de déclarant en 2023.

Sur ce graphique, les déclarations de soupçons reçues émanent essentiellement des banques et établissements financiers (89,5%), des institutions de microfinance (5,1%), des compagnies d'assurance (4,3%), des professions juridiques indépendantes (0,5%), des émetteurs de monnaies électroniques (0,3%) et des casinos et jeux (0,3%), avec respectivement des nombres chiffrés à 560, 32, 27, 3, 2 et 2.

**Graphique n° 02****REPARTITION DES DOS PAR TYPE DE DECLARANTS**

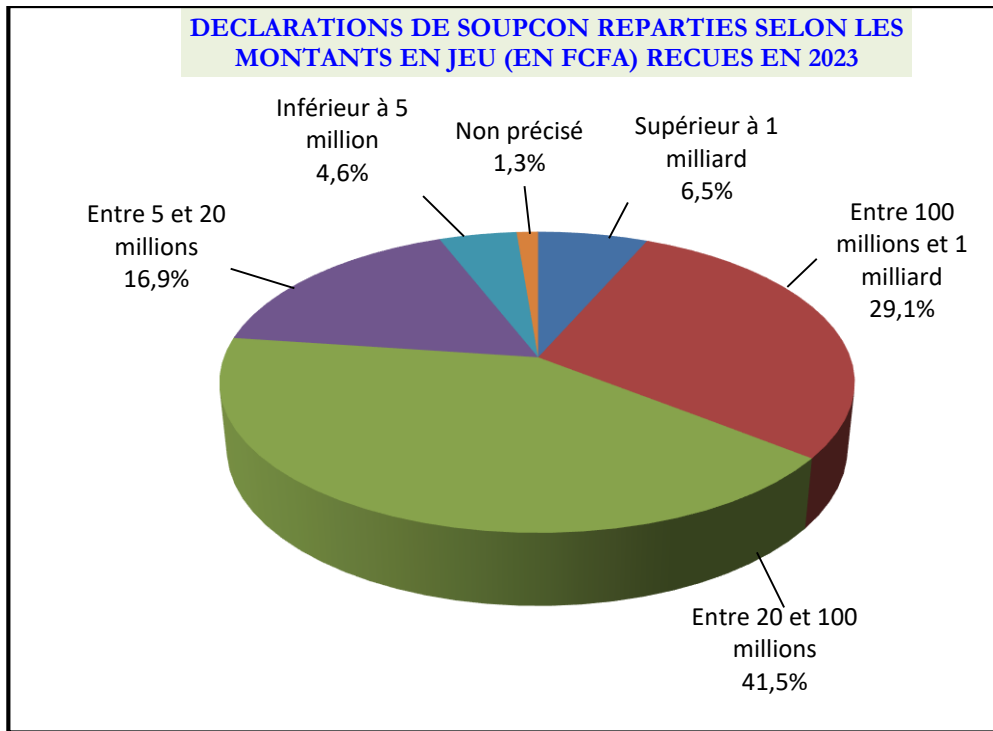
L'examen du graphique n°3 montre que 41,5% des déclarations mettent en jeu des sommes allant de 20 à 100 millions de FCFA tandis que pour l'année 2022 il en ressort un taux de 31,6% (Voir tableau n°2 en annexe).

En outre, pour celles portant sur des montants compris entre 100 millions et 1 milliard de FCFA, elles ressortent à 29,1% contre 20,5% l'année précédente

S'agissant des montants allant de 5 à 20 millions, ils s'établissent à 16,9% pour 2023 et 19,2% pour 2022 tandis que les montants inférieurs à 5 millions de FCFA sont évalués à 4,6% et 15,1% l'année précédente.

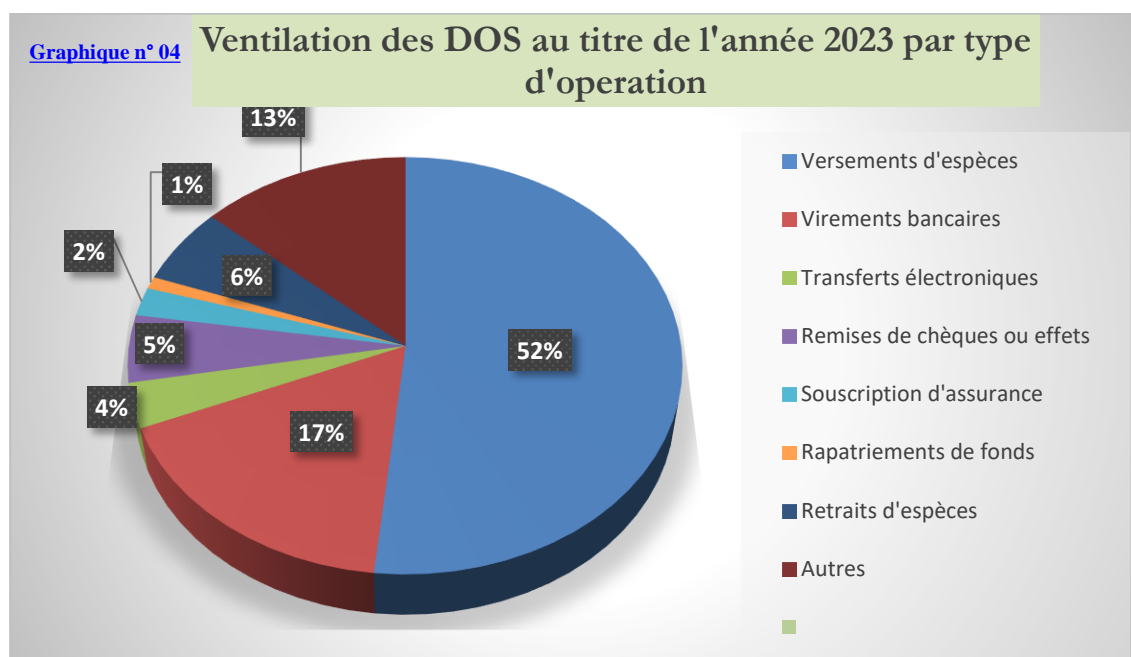
Enfin, les déclarations dont les montants ne sont pas précisés affichent un taux de 1,3% au titre de l'année 2023 et 5,2 % pour 2022, contre 6,5% pour celles dont le montant est supérieur à 1 milliard à fin décembre 2023 et 8,3% en 2022.

**Graphique n° 03**



## II.1.2. Ventilation des déclarations de soupçon par type d'opération

Le graphique n°4 fait ressortir les proportions observées par type d'opération en 2023. Le tableau n°3 (en annexe) présente la ventilation des déclarations de soupçon selon le type d'opération pour les quatre dernières années. Nous constatons une prédominance des opérations de versements en espèces 52% et des virements 17% (51% et 11% en 2022).

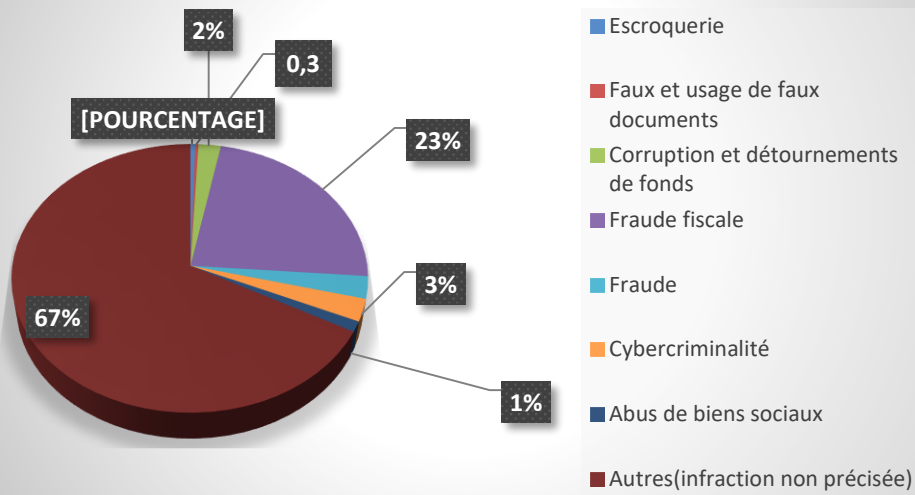


Le graphique n°5 fait ressortir les proportions de l'année 2022. Le graphique n°4 fait ressortir les proportions de l'année 2023. Le tableau n°3(en annexe) présente la ventilation des déclarations de soupçon selon le type d'opération pour les quatre dernières années. Nous constatons une prédominance des opérations de versements en espèces 52% et des virements 17% (51% et 11% en 2022).

## II.1.3. Ventilation des déclarations de soupçon selon les motifs

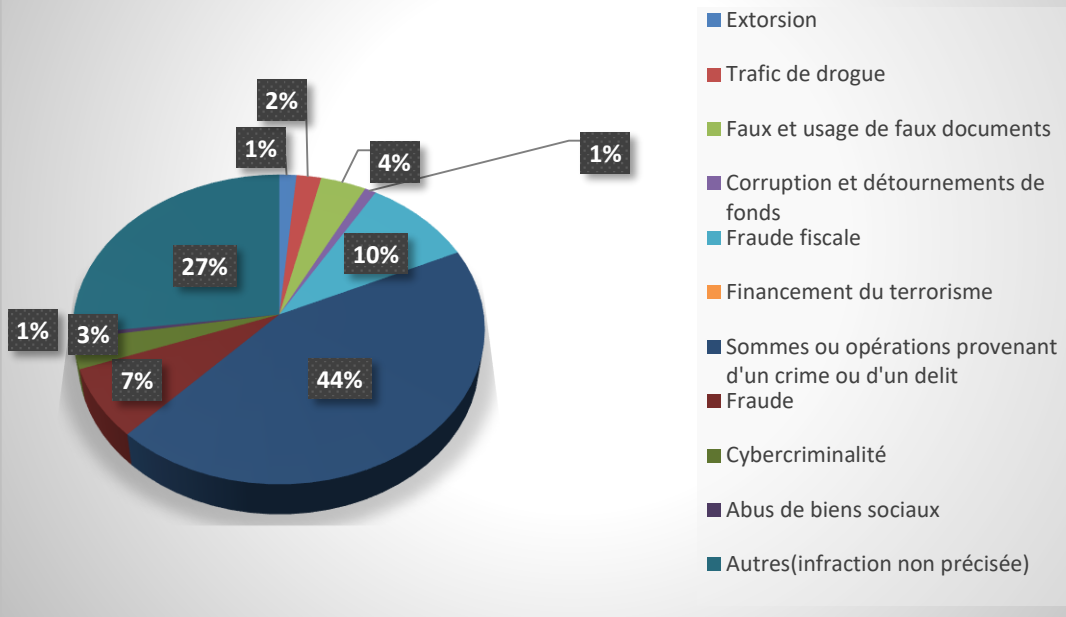
L'examen du tableau n°4 montre que 67% des déclarations de 2023, concernent les infractions non précisées. La fraude fiscale vient ensuite avec un taux de 23%. L'année 2022 a été également marquée par des sommes ou opérations provenant d'un crime ou d'un délit 44% suivie des infractions non précisées 27%. Le graphique n°5 fait ressortir les proportions de l'année 2023.

**Graphique n° 05 Ventilation des déclarations au titre de l'année 2023 selon les motifs**



Graphique n° 06

Ventilation des déclarations au titre de l'année 2022 selon les motifs



## III. LES DEMANDES D'INFORMATION REÇUES

### III.1. Au plan national

Les informations générales reçues au plan national sont des Demandes d'Information (DI) formulées par les administrations publiques. Au cours de l'année 2023, 83 DI ont fait l'objet de traitement par la CENTIF sur 117 demandes enregistrées, soit une proportion de 70,9%.

Tableau n°5 : Evolution récente des demandes d'information au plan national

	Nombre de demandes d'information reçues au plan national	Nombre de demandes d'information reçues au plan national répondues	en %
2020	55	48	87,3%
2021	56	46	82,1%
2022	69	41	59,4%
2023	117	83	70,9%
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	<b>218</b>	<b>73,4%</b>

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

### III.2. Au plan international

Les demandes d'information sont des sollicitations des homologues étrangers pour obtenir des renseignements pertinents leur permettant d'enrichir des informations reçues des entités déclarantes.

La CENTIF est tenue de répondre aux sollicitations des cellules de l'UEMOA (alinéa 1 article 131 de l'ordonnance de 2023) et des CRF étrangères (alinéa 1 article 137 de l'ordonnance de 2023)

En 2023, la Cellule a reçu 20 demandes d'information des CRF étrangères dont 5 des CENTIF de l'UEMOA. Cependant, au cours de cette année, 11 ont été intégralement traitées.

Tableau n°6 : Evolution récente des demandes d'information des services de renseignement étrangers

	Nombre de demandes d'information reçues de l'étranger			Nombre de demandes d'information reçues de l'étranger résolues			
	UEMOA	Hors UEMOA	Total	UEMOA	Hors UEMOA	Total	Résolues en %
2020	9	6	15	9	11	20	133,3%
2021	3	5	8	2	4	6	75,0%
2022	4	13	17	4	12	16	94,1%
2023	7	13	20	7	4	11	55,0%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>37</b>	<b>60</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>53</b>	<b>88,3%</b>

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

NB : Il convient de signaler que les demandes traitées au cours d'une année peuvent concerner des demandes reçues antérieurement.

## IV. ANALYSES EFFECTUEES PAR LA CENTIF

Les déclarations de soupçon émanant des assujetties et les demandes d'information adressées par les administrations nationales et les services de renseignements financiers étrangers, font l'objet d'analyse et de traitement par la Cellule.

Les informations reçues sont analysées pour mettre en évidence les faits susceptibles de constituer l'infraction de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ou un délit sous-jacent. Des enquêtes peuvent être effectuées pour recueillir des renseignements complémentaires en vue d'enrichir les déclarations de soupçon.

La cellule a achevé les analyses concernant 47 déclarations de soupçon et 94 demandes d'information, soit un total de 141 dossiers traités (voir tableau n°8) ci-dessous.

Tableau n° 8 : Evolution récente des dossiers traités et transmis par la CENTIF

	Montants en millions de FCFA					
	Nombre de DOS	Montants en jeu	Nombre de DI	Montants en jeu	Total	Montants en jeu
2020	61	20 468,2	63	675,0	124	21 143,2
2021	29	58 225,4	52	0,0	81	58 225,4
2022	29	19 724,4	57	0,0	86	19 724,4
2023	47	20 675,9	94	0,0	141	20 675,9
Variation par rapport à l'année précédente (en %)						
2023	62,1%	4,8%	64,9%	0,0%	64,0%	4,8%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

### IV.1. Exercice du droit de communication

Dans le cadre de ses attributions, la Cellule peut demander la communication par les assujettis ainsi que par toute personne physique ou morale, des informations qui sont susceptibles d'enrichir les déclarations de soupçons (art.96 alinéa c de l'ordonnance N°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la LBC/FT/FP).

Le tableau n°9 (en annexe) retrace l'évolution récente des actes d'investigation effectués par la Cellule. Il fait apparaître une légère diminution du nombre cumulé des actes d'investigation envoyés en 2023 comparer à l'année précédente.

Au cours de l'année 2023, 649 actes d'investigation ont été adressés par la Cellule aux structures déclarantes dont :

- 525 réquisitions aux structures financières ;
- 03 demandes d'information aux administrations financières ;
- 49 réquisitions aux correspondants nationaux ;

- 15 demandes d'information aux Cellules de renseignements financiers étrangères ;
- 57 réquisitions à tous les autres assujettis à la loi.

## IV.2. Résultats des analyses effectuées par la CENTIF

Le tableau n°10 (en annexe) donne la ventilation des rapports transmis aux autorités compétentes selon l'infraction principale présumée qui désigne l'infraction pénale à la suite de laquelle des produits générés font l'objet d'une infraction de blanchiment de capitaux.

Dans ce cadre, sur les quarante-sept (47) déclarations de soupçon traitées en 2023, trente-six (36) concernent le trafic de drogue, quatre (4) le blanchiment de capitaux, trois (3) l'escroquerie, deux (2) l'abus de confiance et un (1) l'enrichissement illicite et la fraude fiscale.

Ces déclarations ont fait l'objet de neuf (9) rapports d'enquêtes transmis au Pôle Pénal Economique et Financier et à la Direction Générale des Impôts. Ils portent sur un montant total de 20.675,9 millions de FCFA contre 11 rapports à fin décembre 2022 pour un montant de 19.724,4 millions de FCFA.

## V- COOPERATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITE

### V.1- Coopération nationale

Au titre de la coopération avec les institutions nationales, la CENTIF a poursuivi les échanges avec ses partenaires tout au long de l'année 2023. Les principales activités réalisées dans ce cadre sont :

**Le 27 janvier 2023 à Abidjan** : la CENTIF a pris part aux travaux du comité d'étude et de réflexion mis en place par le Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances pour adresser la problématique de la sécurisation des moyens de paiements digitaux face à la criminalité financière.

L'objectif principal de cette rencontre était d'aborder ensemble l'incidence de la criminalité financière sur l'économie ivoirienne. Plus spécifiquement, il s'agissait d'une part, de recueillir la perception de la BCEAO et la CENTIF, sur les infractions financières commises à partir des moyens de paiements digitaux et, d'autre part, d'obtenir de ces structures des informations statistiques sur lesdites infractions.

**Le 21 février 2023 à Abidjan** : la CENTIF a reçu une délégation d'ORABANK conduite par le Directeur de la Conformité du Groupe, à la salle de conférence de la Cellule, afin d'échanger sur la qualité de leur relation. Ils ont également fait le point des DOS reçues d'ORABANK et des rapports d'enquête établis par la Cellule.

**Du 06 au 10 mars 2023 à Abidjan** : la CENTIF a pris part à un atelier de renforcement de capacité professionnelles des membres du PPEF (Pôle Pénal Economique Financier) et des institutions publiques partenaires pour lutter efficacement contre la criminalité économique et financière. Cette formation a porté sur le concept de recouvrement des avoirs illicites, ses buts et ses méthodes et leur mise en œuvre au cours des enquêtes, pour lutter efficacement contre la criminalité économique et financière.

**Du 09 au 10 mai 2023 à Assinie** : la CENTIF a participé à la Première réunion du groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie nationale contre la criminalité organisée en Côte d'Ivoire. Cette réunion, organisée conjointement par le CILAD et l'ONUDDC, a consisté à :

- présenter le référentiel stratégique de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (LCTO);
- jeter les bases du futur document de stratégie nationale ;
- poursuivre les travaux avec une seconde réunion.

**Le 22 juin 2023 à Abidjan** : la CENTIF a pris part à une réunion du Comité de veille sur les activités d'agrobusiness et assimilé. Les participants à cette rencontre ont examiné la proposition de la société SAUTOC d'une nouvelle formule basée essentiellement sur la vente de véhicule.

**Du 26 au 30 juin 2023 à Abidjan** : la CENTIF a pris part à un programme intensif de formation au profit du pôle pénal d'Abidjan et des acteurs de la LBC/FT.

Cette formation consistait à former les participants sur le dépistage, l'identification, la saisie et la confiscation des avoirs criminels.

**Le 27 juin 2023 à Abidjan** : la CENTIF a participé à un atelier de présentation et de validation de l'étude sur l'analyse des politiques d'incitations fiscales en Côte d'Ivoire, conformément aux principes de lutte contre l'évasion fiscale.

Cet atelier visait la validation des résultats du rapport d'analyse sur les politiques d'incitations fiscales en Côte d'Ivoire conformément aux principes de lutte contre l'évasion fiscale, ainsi que son plan de plaidoyer.

**Du 02 au 03 août 2023 à Abidjan** : la CENTIF a participé à un atelier sur la vulgarisation du manuel de corruption et genre, avec pour objectifs :

- de comprendre le Manuel Corruption et Genre ;
- de sensibiliser sur la sextorsion ou corruption sexuelle ;

- de sensibiliser afin d'orienter les victimes pour une prise en charge psychologique, sociale, juridique et judiciaire ;
- de prendre en compte la sextorsion dans la répression de la corruption ;
- de prendre en compte la sextorsion comme forme spécifique de la corruption sexuelle ;
- de faire de la cellule Genre créée au sein du Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption un point focal de sensibilisation et de formation en la matière ;
- de prendre en compte les OSC et les entités spécialisées dans leurs stratégies de lutte contre la corruption : le genre et la corruption.

**Du 22 au 26 novembre 2023 à Yamoussoukro :** la CENTIF a participé à un atelier technique de validation du guide des actes de corruption et des infractions assimilées.

Cet atelier avait pour objectif d'amener les principaux acteurs de la chaîne pénale de répression de la corruption et infractions assimilées à discuter et valider un document consensuel d'identification des actes de corruption et des infractions assimilées en vue d'une harmonisation de la compréhension des éléments constitutifs desdites infractions aussi bien au niveau de l'étape de l'enquête, de la poursuite, de l'instruction que du jugement.

**Le 26 décembre 2023 à Abidjan :** la CENTIF a présidé une séance de travail relative à la mise en œuvre des recommandations issues du Rapport d'Évaluation Mutuelle (REM) du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive (LBC/FT/PADM). Cette rencontre, à laquelle ont participé les membres du Secrétariat Technique (ST) et les points focaux, s'est articulée autour :

- des actions prioritaires et appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- et de la répartition des différentes activités des experts.

## V.2- Coopération internationale

Au plan de la coopération internationale, la CENTIF a consolidé sa présence au niveau des instances internationales à travers sa participation aux réunions statutaires et a élargi le champ des échanges d'informations avec les CRF étrangères. Les principales activités relevant de ce cadre sont :

**Le 06 avril 2023 à Dakar au Sénégal :** la CENTIF a participé à un atelier de validation de la cartographie des risques du marché financier régional qui vise la réalisation d'une étude en vue d'identifier à partir d'une analyse des tendances économiques et financières de court et de moyen terme, les risques pesant sur le marché financier régional et ses principaux acteurs.

**Le 26 avril 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a pris part au lancement du processus d'élaboration du premier rapport portant sur les actions menées par les parties prenantes et les défis à relever pour la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire initié par la Commission Nationale du Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP).

**Du 28 mai au 02 juin 2023 à Praia au Cap Vert :** la CENTIF a pris part à la 39<sup>ème</sup> réunion de la commission technique du GIABA. Cette rencontre a notamment porté sur :

- la présentation du rapport d'activités du DG du GIABA ainsi que les différents rapports de suivi des Etats Membres ;
- la présentation du plan d'action stratégique 2023-2024 du GIABA ;
- la réflexion sur les typologies en plus des recherches menées sur des questions émergentes de la LBC/FT ;
- la présentation des résultats des travaux des réunions plénières du GAFI ;
- et la présentation de la situation de différents Etats membres (Cap-Vert, Togo, Guinée Bissau, Gambie), en situation de suivi renforcé.

**Du 14 au 16 juin 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé au Forum ICHA, qui est un forum de l'Alliance internationale de lutte contre la corruption. Ce forum Organisé par la Banque Mondiale, en partenariat avec l'Etat de Côte d'Ivoire, a réuni plus de 350 participants provenant de 80 pays, avec pour thème central : « Action collective en temps de crise ». Cette rencontre a réuni les praticiens de première ligne du monde engagés dans la lutte contre la corruption, à savoir les procureurs, les enquêteurs et les responsables de l'application de la loi, ainsi que les décideurs politiques et les représentants du secteur privé et de la société civile, à l'effet de partager des connaissances, des expériences et des points de vue non seulement sur les défis, mais aussi sur les solutions pour faire face à la corruption et s'unir pour lutter efficacement contre le terrorisme.

**Du 20 au 21 juillet 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à un atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre des réformes, politiques, projets et programmes communautaires de l'UEMOA. Cette rencontre a consisté à faire le point de l'état d'avancement de la mise en œuvre, par la Côte d'Ivoire, des réformes, politiques, projets et programmes communautaires de l'UEMOA.

**Le vendredi 28 juillet 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF et la GIZ ont eu une rencontre par visio-conférence sur la thématique genre.

A l'entame de la rencontre, monsieur Roman de la GIZ a indiqué que la phase 2 du projet « bonne gouvernance » inclura la thématique genre. C'est dans la perspective de la préparation de cette phase que la GIZ a diligenté une consultante en la personne de madame SORO afin de réaliser une analyse sur le thème du genre dans le domaine de la gouvernance.

Cette analyse genre, selon la consultante consiste à échanger avec les différents partenaires sur la problématique lié à la bonne gouvernance et à la corruption, sur le niveau de sensibilité par rapport aux questions de genre et comment elle est prise en compte dans le management et l'Identification des besoins en matière de genre.

**Du 21 au 22 août 2023 à Accra, au Ghana :** la CENTIF a pris part à un Forum Consultatif entre les Secteurs Public et Privé (FCSPP), organisé par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Cette rencontre visait l'amélioration de la transparence des informations sur les bénéficiaires effectifs dans la région.

A la fin du Forum, les participants se sont engagés à mettre en œuvre l'Engagement de l'Afrique de l'Ouest en faveur de l'amélioration de la transparence au sujet des bénéficiaires effectifs.

**Du 09 au 13 octobre 2023 à Saly au Sénégal :** la CENTIF a pris part à l'atelier régional de cartologie des typologies sur les risques de BC/FT liés à l'utilisation abusive des personnes morales et les instruments juridiques dans les Etats membres du GIABA. Cette cartologie a consisté à :

- créer un cadre efficace de LBC/FT ;
- examiner les axes de conformité et des risques BC/FT liés aux personnes morales à partir des normes du GAFI ;
- étudier la performance des États membres du GIABA en ce qui concerne les Recommandations 24 (R24) et Recommandations 25 (R25) et leurs implications globales sur la conformité en matière de LBC/FT ;
- discuter des sources d'information sur les BE (registres, entreprises et autres) en ce qui concerne la collecte, la disponibilité, l'adéquation, l'accessibilité, la vérification et la fiabilité, et la mise à jour régulière des informations, de même que les vulnérabilités des données sur les Bénéficiaires effectifs (BE) et la Protection de l'intégrité des données sur les BE (défis et opportunités) ;
- examiner les questions de coopération nationale et internationale, puis présentation des résultats.

**Du 16 au 17 octobre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à un séminaire national de sensibilisation des leaders religieux sur la LBC/FT, organisé par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) avec pour thème : « Le rôle des leaders religieux dans la LBC/FT ». Cette sensibilisation visait :

- à accroître le niveau de compréhension des leaders religieux sur leur rôle dans la prévention de la LBC/FT et l'extrémisme violent;

- à promouvoir la coopération et la collaboration entre les leaders de communautés religieuses et les pouvoirs publics en vue de prévenir et détecter les signes de radicalisation chez les groupes vulnérables ;
- à soutenir les initiatives et la mobilisation des institutions religieuses contre le BC/FT;
- à encourager les actions concertées visant à développer un discours critique sur l'idéologie de la radicalisation.

**Du 6 au 8 novembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** La CENTIF a participé aux travaux de la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA. Ces travaux ont fait apparaître une diminution du taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires qui passe de 86,85% en 2022 à 85,29% en 2023, soit une baisse de 1,56 point de pourcentage.

Pour rappel, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a institué, par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013, une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA dans le but de favoriser l'accélération de l'application des réformes et politiques et l'exécution des programmes et projets communautaires au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'exercice de la Revue a commencé en 2014 et se déroule chaque année, exceptée en 2016 où il n'y en a pas eu.

**Le 09 novembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a reçu la visite de l'Attaché Financier du Trésor Américain de l'ambassade des USA, Matthew TURNER. Ce dernier est venu informer ses hôtes de la réouverture de son Service au sein de l'Ambassade et présenter les missions de ce service à savoir :

- le soutien des Etats de l'Afrique de l'ouest ;
- le suivi des dossiers ;
- la lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations du GAFI dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest.

**Du 12 au 17 novembre 2023 à Abuja au Nigéria :** la CENTIF a pris part à la 40<sup>ième</sup> Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA.

Au cours de cette rencontre, il a été notamment question :

- de la présentation des rapports d'évaluation mutuelle et des rapports de suivi au titre du second Cycle ;
- de l'organisation des réunions du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC)
- de l'examen des typologies et bilan des recherches ;
- du travail de la Société Financière Internationale (SFI) avec le secteur privé sur le Blanchiment de capitaux basé sur le commerce ;
- de l'actualisation des travaux du RTMG du GIABA.

### V.3- Renforcement de capacité

Au cours de l'année 2023, la CENTIF a pris part à des formations, organisées par les acteurs nationaux et internationaux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ainsi, les membres et le personnel de la CENTIF ont bénéficié des actions de formation ci-après :

**Du 16 au 20 janvier 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire:** la CENTIF a bénéficié d'une formation en analyse opérationnelle de la part de la GIZ. La formation a porté sur :

- la maîtrise de l'analyse tactile ;
- l'évaluation du risque et la priorisation ;
- l'ajout de la valeur aux données.

**Du 30 janvier au 03 février 2023 à Dakar au Sénégal :** la CENTIF a pris part au groupe de travail des politiques et des procédures (PPWG) (Groupe Egmont/ ECOFEL) concernant le projet d'utilisation des icônes. Les participants

ont bénéficié de renforcement des capacités sur les questions actuelles de LBC/FT et de Crimes connexes consistant à :

- l'étude des différentes stratégies possibles de dissémination dans le cadre de la diffusion et de l'échange d'information en matière de LBC/FT, élaborés par les différents groupes de travail ;
- l'adoption des politiques de dissémination à travers les cônes spécifiques identifiés dans des cadres bien définis ;
- l'identification et l'application d'un mode d'utilisation des icônes en termes de disposition, d'ajout, de modification et de restriction de partage en fonction de la sensibilité de l'information.

**Du 11 au 22 mars 2024 à Jacquelineville en Côte d'Ivoire** : la CENTIF a participé à la formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme. Cette formation organisée par le GIABA visait à doter les pays de la région d'un pool de formateurs capables de dispenser efficacement des formations à l'intention des autorités compétentes sur la prévention et la répression du financement du terrorisme. Les recommandations issues de cette formation sont les suivantes :

- créer un mécanisme qui permette que tous les formateurs issus de cette session, restent en contact et puisse échanger des idées et des matériels pédagogiques thématiques tant au niveau institutionnel qu'au niveau régional ;
- sous l'égide du GIABA, créer une banque de présentation et de documentation thématiques, qui puisse être accessible par le pool de formateurs (qui alimenteraient cette banque de chacun de leurs nouvelles présentations dans ce domaine) ;
- que le pool régional de formateurs ainsi créé, puisse se réunir une fois par an, sous l'égide du GIABA pour un partage d'expériences.

**Du 20 au 23 février 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire** : la CENTIF a pris part à un atelier de formation dont l'objectif principal était d'initier les agents à des méthodes et techniques d'enquête sur le Financement du Terrorisme et de reconnaître et maîtriser les éléments caractéristiques de l'infraction de financement du terrorisme.

**Du 06 au 10 mars 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire** : la CENTIF a pris part à un atelier de Formation sur les investigations économiques et financières, avec pour objectif d'introduire des méthodes et techniques d'investigations propres aux dossiers économiques et financiers afin de renforcer les capacités d'enquêtes, de poursuites, d'instruction et de jugements des personnels compétents.

**Du 27 au 31 mars 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire** : la CENTIF a pris part à un atelier de renforcement des capacités organisé par la GIZ et portant sur l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un manuel opérationnel sur l'analyse stratégique.

**Du 03 au 07 avril 2023 à Saly, au Sénégal** : la CENTIF a pris part à un atelier de formation des Chargés Nationaux des Données dans le cadre de la mise en place de la Base des Données du Programme de Veille Stratégique du GIABA. L'objectif de cet atelier était de :

- Former les Chargés Nationaux des Données pour la Base des Données du Programme de Veille Stratégique du GIABA aux outils de collecte et de transmission de la base ;
- Collecter régulièrement les statistiques nationales en matière de LBC/FT ;
- Pallier le déficit de statistiques en matière de LBC/FT.

**Du 15 au 20 mai 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire** : la CENTIF a participé à un séminaire national sur les aides publiques en Côte d'Ivoire dont l'objectif était d'informer les participants sur les enjeux liés à l'application du droit

et de la politique de la concurrence dans une économie de marché d'une part et de contribuer à une transparence et une sécurité juridique dans l'application des dispositions régissant les aides publiques d'autre part.

**Du 22 au 26 mai 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à un atelier de formation sur l'exploitation des principes et du droit comptable OHADA, du RCCM et des suretés dans le cadre des investigations économiques et financière en Côte d'Ivoire. Cet atelier organisé par la GIZ et le PPEF avait pour objectif d'initier les participants à des méthodes et techniques pour déceler la fraude dans les documents comptables (le bilan et ses comptes, le compte résultat...) au travers d'une typologie des fraudes comptables.

**Du 05 au 09 juin 2023 à Abidjan :** la CENTIF a pris part à une formation sur l'analyse stratégique selon la méthodologie du Group Egmont. Les objectifs de cette formation étaient de maîtriser les techniques d'analyse structurée, d'introduire la pensée critique, de comprendre l'analyse stratégique et de produire des rapports d'analyse stratégique.

**Du 10 au 13 juillet 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à un atelier sur les Perturbations Financières en matière de Financement du Terrorisme, dont l'objectif était d'instruire à la méthode et aux techniques de Perturbation financière en matière de Financement du Terrorisme.

**Du 17 au 19 juillet 2023 à Korhogo en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à une formation de l'ONUDC sur la détection de cas de financement du terrorisme dans les zones frontalières reculées et la rédaction de demandes d'entraide pénale. Cette formation avait pour objectif de :

- renforcer les capacités des forces de l'ordre, des services de renseignement et des acteurs de la justice pénale, notamment ceux qui sont présents dans les zones frontalières reculées, à détecter, enquêter et poursuivre efficacement les affaires en lien avec le financement du terrorisme, en mettant en avant les trafics de composants d'EEI utilisés par les groupes terroristes et les flux informels utilisés par ces derniers pour financer leurs activités ;
- promouvoir la coordination des actions des services au niveau des zones frontalières et au niveau de l'Etat pour une meilleure détection des faits de financement du terrorisme ;
- promouvoir la coopération nationale et régionale ;
- parler des menaces terroristes régionales et des concepts fondamentaux de BC/FT ;
- faire l'Etat des lieux de la LFT en Côte d'Ivoire et la coordination des services de renseignement ;
- donner les éléments caractéristiques de l'infraction de FT en Côte d'Ivoire ;
- instruire sur les investigations financières dans une enquête contre le terrorisme en zone frontalière ;
- instruire sur la gestion des investigations financières, cas spécifique d'une zone frontalière ;
- parler des techniques d'enquêtes et d'analyse financière en zone frontalière.

**Du 28 août au 1er septembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a pris part à une formation sur la lutte contre la criminalité financière en lien avec les crimes fauniques qui a été organisée conjointement par le Programme de Sécurité Environnementale d'Interpol (ENS) et le Centre Interpol de lutte contre la criminalité Financière et la Corruption (IFCACC), avec le soutien du Gouvernement ivoirien.

**Du 30 au 31 août 2023 à Abidjan :** la CENTIF a participé à un atelier par webinaire sur l'amélioration de la qualité des déclarations suspectes. Les participants à cet atelier ont été formés :

- à l'identification des transactions suspectes ;
- au renforcement des capacités des analystes ;
- aux connaissances acquises dans les méthodes de surveillance des transactions ;

- à l'examen des alertes et des dépôts des DOS ;
- aux structures et contenu des DOS ;
- à l'impact de l'analyse stratégique sur la qualité des DOS ;
- et à l'amélioration de la collaboration public-privé en matière d'échange d'informations.

L'objectif de cette formation était de doter le personnel des services d'application de la loi, des connaissances et des compétences nécessaires pour détecter, prévenir et perturber les réseaux financiers qui permettent le commerce illégal de produits de la faune sauvage.

**Du 18 au 21 septembre 2023 à Accra au Ghana :** la CENTIF a participé à une formation sur les techniques d'enquêtes financières et le partage d'informations entre les CRF, les AEPP et les agences de supervision. Cette formation coorganisée avec le Secrétariat du GIABA et celui du GABAC avait pour objectif d'informer les parties prenantes sur les techniques d'investigation financières et à mettre l'accent sur les différents types de mécanismes formels et informels de coopération entre les CRF, les autorités d'enquêtes et de poursuites pénales (AEPP) et les superviseurs. Elle visait en outre les bonnes pratiques pour un partage d'informations efficace entre ces différentes autorités.

**Du 19 au 21 septembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à la Formation des Formateurs sur les standards internationaux, sociaux et environnementaux - Code CRAFT organisée par le Projet GRSE de la GIZ. Cette formation avait pour objectif :

- d'avoir une connaissance sur la réglementation de la Mine artisanale;
- d'avoir des connaissances sur les normes et standards internationaux sur l'EMAPE ;
- de comprendre les enjeux de la norme ITIE et l'EMAPE ;
- de savoir mettre en œuvre les politiques de sauvegarde environnementale de la banque mondiale dans la gestion de l'EMAPE ;
- de sensibiliser et former les artisans de petit calibre du secteur minier sur les règles et les bonnes pratiques qui régissent leur secteur.

**Du 23 au 24 octobre 2023 à Abuja, au Nigeria :** la CENTIF a pris part au renforcement des capacités sur la problématique relative aux implications de la solution à deux piliers pour les pays africains. Cette formation a été organisée par la Commission de l'Union Africaine (CUA), en collaboration avec le Forum sur l'Administration Fiscale en Afrique (ATAF) et le Forum sur l'administration fiscale en Afrique de l'Ouest (WATAF).

**Du 23 au 27 Octobre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a participé à un atelier de formation sur le thème : « Dépistage, Identification, Saisie et Confiscation des avoirs criminels ». Cette formation se situe dans le cadre du programme intensif de formation au profit du Pôle Pénal Economique et Financier (PPEF) d'Abidjan, mis en œuvre par Glasshouse Initiatives Inc. et la coopération allemande (GIZ).

**Du 02 au 03 novembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** le GAFI a formé la CENTIF sur le Processus International Cooperation Review Group (ICRG) parce qu'en tenant compte des résultats obtenus après l'évaluation par les pairs, la Côte d'Ivoire satisfait aux critères d'examen du Groupe d'examen des questions de coopération internationales (ICRG en anglais) et est entré dans une période d'observation d'un an, qui prendra fin à la clôture de sa réunion plénière en Juin 2024.

Cette formation dispensée par deux experts du secrétariat du GAFI, avait pour objectif principal de permettre aux différents acteurs de mieux comprendre le processus d'ICRG.

**Du 6 au 10 Novembre et du 04 au 08 Décembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire** : la CENTIF a participé à un Atelier de Formation des Formateurs en matière de LBC/FT dont l'objectif principal était de fournir à la Côte d'Ivoire une équipe de formateurs nationaux spécialisés, capables de dispenser des formations en matière de LBC/FT.

**Du 6 au 8 novembre 2023 à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire** : La CENTIF a participé à l'atelier de renforcement des capacités des diplomates sur le thème « la contribution de la CEDEAO et de l'ONUDC dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme en Afrique de l'ouest ». Organisé à l'intention des diplomates ivoiriens, cet atelier avait pour but de contribuer à améliorer leurs grilles de lecture et de promouvoir et renforcer leur implication dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme en Afrique de l'ouest.

**Du 20 au 24 novembre 2023 à Lomé au Togo** : la CENTIF a pris part à l'atelier régional des parties prenantes au profit des autorités opérationnelles sur les typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Cet atelier visait à faire comprendre aux participants les risques relatifs au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme la BC/FT, en vue d'établir des bases d'un dispositif efficace de la LBC/FT à partir du cadre de conformité du GAFI et de la situation de conformité des États membres du GIABA.

**Du 22 au 26 novembre 2023 à San-Pédro en Côte d'Ivoire**: la CENTIF a pris part à la 8<sup>ème</sup> édition des RDV du Secrétariat et de l'Assistanat dont le thème était : « la démarche qualité dans la fonction d'assistance de direction ».

**Du 14 novembre au 14 décembre 2023 à Diils Newport, Rhodes Island-USA** : la CENTIF a bénéficié d'une formation sur les droits de l'homme et le droit des conflits armés.

**Du 11 au 13 décembre 2023 à Accra, au Ghana** : la CENTIF a participé à un atelier régional sur la lutte contre le financement du terrorisme (CFT) en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du Projet I-CT SHIELD de l'OIPC INTERPOL, couvrant la période 2023-2025. Cet atelier avait pour objet de renforcer les capacités opérationnelles des membres (le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo afin qu'ils puissent lutter efficacement contre les menaces terroristes et enquêter activement sur les attentats, en garantissant l'utilisation efficace des capacités d'Interpol par les services nationaux d'application de la loi.

## VI-RENCONTRES D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES

**Le 04 janvier 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** dans le cadre du renforcement de la coopération entre les CRF, la CENTIF a reçu une délégation de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Tchad. Les deux structures ont profité de l'occasion pour échanger et partager leurs expériences dans le domaine de l'analyse des DOS.

**Le 05 mars 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a pris part à une journée de sensibilisation sur les crypto-monnaies ou crypto actifs. La sensibilisation a porté sur :

- l'examen des défis que représente la crypto-monnaie ;
- le renforcement des capacités sur la crypto-monnaie ;
- l'assimilation des connaissances de base de la crypto-monnaie ;
- l'identification de l'utilisation de la crypto-monnaie par un sujet ;
- la connaissance de l'analyse block Chain, des outils commerciaux, des procédures légales ;
- le gel et la saisie des fonds.

**Du 11 au 13 juillet 2023 à Lomé au Togo :** la CENTIF a pris part à un atelier régional sur les enquêtes et poursuites des cas de trafic international de drogues, afin d'échanger sur les enquêtes et poursuites des cas de trafic international de drogues et développer une approche collaborative entre les parties prenantes de la lutte contre le trafic international de drogues tant sur le plan national que sur le plan sous régional.

**Le 10 août 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a reçu une délégation du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la lutte contre la Corruption venue lui présenter la plateforme SPACIA (Système de Prévention et de détection des Actes de Corruption et Infractions Assimilées). Cette plateforme a pour mission de coordonner le traitement des dénonciations des actes de corruption et infractions assimilées. Elle vise en outre à renforcer et à améliorer le dispositif de prévention de la lutte contre la corruption, afin d'aboutir à plus de transparence dans la gestion des affaires publiques.

**Le 14 décembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a pris part à la première journée du syndicat national des propriétaires des points de vente mobile money de la Côte d'Ivoire. Au cours de cette rencontre dont l'objectif était de conduire les principaux acteurs à agir de concert pour éradiquer la fraude dans le secteur des points de ventes (PDV) du mobile money, la CENTIF a prononcé une communication sur le thème «conseils pratiques sur le phénomène du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme à travers les distributeurs de monnaie électronique ».

**Le 23 décembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire :** la CENTIF a pris part à un atelier de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP) relative à l'accès à l'information d'intérêt public. Au cours de cette rencontre, la CAIDP a décidé de demander désormais aux organismes publics la production d'un rapport annuel sur l'application de la loi, au premier trimestre de chaque année, avec indication du nombre de requêtes et de la suite qui leur seront données.

## ANNEXES

### **ANNEXE : TABLEAUX STATISTIQUES DES DECLARATIONS DE SOUPCON RECUES PAR LA CENTIF**

Tableau n°2 : Evolution récente des déclarations de soupçon selon les montants en jeu

	TOTAL	Inférieur 5 millions		De 5 à 20 millions		De 20 à 100 millions		De 100 millions à 1 milliard		Supérieur 1 milliard		Non précisé	
		Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
2020	506	49	9,7%	183	36,2%	161	31,8%	69	13,6%	20	4,0%	24	4,7%
2021	568	51	9,0%	223	39,3%	182	32,0%	83	14,6%	20	3,5%	9	1,6%
2022	614	93	15,1%	118	19,2%	194	31,6%	126	20,5%	51	8,3%	32	5,2%
2023	626	29	4,6%	106	16,9%	260	41,5%	182	29,1%	41	6,5%	8	1,3%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

Tableau n°3 : Ventilation des déclarations de soupçon selon le type d'opération

Ventilation des déclarations par type d'opération	Année 2020		Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %
Versements d'espèces	248	49,0%	288	50,7%	312	50,6%	327	51,7%
Virements bancaires	133	26,3%	76	13,4%	70	11,4%	108	17,5%
Transferts internationaux	3	0,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Transferts électroniques	27	5,3%	53	9,3%	65	10,6%	22	3,6%
Remises de chèques ou effets	12	2,4%	32	5,6%	31	5,0%	33	5,4%
Souscription d'assurance	3	0,6%	12	2,1%	6	1,0%	14	2,3%
Garantie bancaire	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Réception de chèques internationaux	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Rapatriements de fonds	1	0,2%	3	0,5%	9	1,5%	6	1,0%
Retraits d'espèces	26	5,1%	62	10,9%	50	8,1%	38	6,2%
Dépôt par chèque	10	2,0%	2	0,4%	0	0,0%	0	0,0%
Autres	43	8,5%	40	7,0%	71	11,5%	78	12,5%
<b>TOTAL</b>	<b>506</b>	<b>100,0%</b>	<b>568</b>	<b>100,0%</b>	<b>614</b>	<b>100%</b>	<b>626</b>	<b>100%</b>

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

**Tableau n°4 : Ventilation des déclarations de soupçon selon les motifs**

Ventilation des déclarations selon les motifs	Année 2020		Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %
Escroquerie	6	1,2%	7	1,2%	9	1,5%	3	0,5%
Trafic de drogue	1	0,2%	1	0,2%	13	2,1%	0	0,0%
Faux et usage de faux documents	11	2,2%	6	1,1%	24	3,9%	2	0,3%
Corruption et détournements de fonds	0	0,0%	6	1,1%	6	1,0%	14	2,3%
Fraude fiscale	26	5,1%	103	18,1%	59	9,6%	147	23,2%
Financement du terrorisme	1	0,2%	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%
Sommes ou opérations provenant d'un crime ou d'un délit	219	43,3%	228	40,1%	270	44,0%	0	0,0%
Fraude	26	5,1%	29	5,1%	45	7,3%	17	2,8%
Cybercriminalité	16	3,2%	18	3,2%	19	3,1%	17	2,8%
Trafic d'êtres humains	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Abus de biens sociaux	1	0,2%	6	1,1%	3	0,5%	8	1,3%
Crime environnemental	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Autres(infraction non précisée)	198	39,1%	163	28,7%	165	26,9%	418	66,8%
<b>TOTAL</b>	<b>506</b>	<b>100,0 %</b>	<b>568</b>	<b>100,0 %</b>	<b>614</b>	<b>100,0 %</b>	<b>626</b>	<b>100,0 %</b>

**Source : CENTIF Côte d'Ivoire**

Tableau n° 07 : Etat synoptique des dossiers traités et transmis par la CENTIF de 2020 à 2023

	Année 2020			Année 2021			Année 2022			Année 2023		
	DOS	DI	Total	DOS	DI	Total	DOS	DI	Total	DOS	DI	Total
(En nombre de dossiers)												
Dossiers en instance en début d'année	1600	98	1698	1768	105	1873	2307	117	2424	2892	146	3038
Dossiers reçus au cours de l'année	506	70	576	568	64	632	614	86	700	626	137	763
Dossiers transmis	60	63	123	29	52	81	29	57	86	47	94	141
Dossiers classés	278	0	278	0	0	0	0	0	0	1362	0	1362
Dossiers en instance en fin d'année	1768	105	1873	2307	117	2424	2892	146	3038	2109	189	2298
(Montants en jeu, en millions de FCFA)												
Dossiers en instance en début d'année	664671,6	206370	871041,6	748070,8	206616,1	954686,9	889150,4	208048,2	1097199	1502291	208098,2	1710388,7
Dossiers reçus au cours de l'année	115785,2	921,09	116706,29	199305	1432,1	200737,1	632864,5	50	632914,5	493796,8	26,9	493823,7
Dossiers transmis	20468,2	675	21143,2	58225,4	0	58225,4	19724,4	0	19724,4	20675,9	0	20675,9
Dossiers classés	11917,8	0	11917,8	0	0	0	0	0	0	267094,4	0	267094,4
Dossiers en instance en fin d'année	748070,8	206616,09	954686,89	889150,4	208048,2	1097199	1502290,5	208098,2	1710389	1708317	208125,1	1916442,1

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

Tableau n° 9 : Evolution récente des actes d'investigations effectués par la CENTIF

	Total	BCEAO	Banques	Trésor Public <sup>1</sup>	Correspondants <sup>2</sup>	CRF étrangères <sup>3</sup>	Autres <sup>4</sup>
2020	750	89	501	16	51	7	86
2021	617	69	390	24	30	26	78
2022	690	96	474	5	41	31	43
2023	649	106	419	3	49	15	57
Variation par rapport à l'année précédent (en %)							
2023	-5,9%	10,4%	-11,6%	-40,0%	19,5%	-51,6%	32,6%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

NB : <sup>1</sup> Régies financières (Impôt, Douanes, Trésor etc.)

<sup>2</sup> Autres administrations (Services de police, Gendarmerie, Services judiciaires de l'Etat, etc.)

<sup>3</sup> Demandes d'informations envoyées par la Cellule aux CRF étrangères

<sup>4</sup> Tous les autres assujettis à la loi LBC (Articles 5 et 6)

Tableau n° 10 : Ventilation des rapports transmis au Parquet selon l'infraction principale présumée

	Montants en millions de FCFA											
	Année 2020			Année 2021			Année 2022			Année 2023		
	Occurrence	Montant	Ratio %	Occurrence	Montant	Ratio %	Occurrence	Montant	Ratio %	Occurrence	Montant	Ratio %
Escroquerie/Escroquerie sur internet	28	3 922,2	6,7%	9	643,1	3,3%	4	2 361,0	11,4%	1	75,9	0,4%
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures	1	532,8	0,9%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Cybercriminalité	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	3	382,3	1,8%	0	0,0	0,0%
Détournements de deniers publics	0	0,0	0,0%	1	100,0	0,5%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Blanchiment de capitaux	4	3 443,6	5,9%	2	379,2	1,9%	1	5 605,0	27,1%	3	2 479,3	12,0%
Faux et usage de faux	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	3	11 376,0	55,0%	0	0,0	0,0%
Fraude fiscale	1	10 872,7	18,7%	3	3 962,0	20,1%	0	0,0	0,0%	1	72,3	0,3%
Paris illégaux de jeux de hasard	1	10,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Enrichissement illicite	3	94,9	0,2%	3	2 650,1	13,4%	0	0,0	0,0%	1	252,7	1,2%
Abus de confiance	0	0,0	0,0%	1	1 431,0	7,3%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Paris illicites sur les réseaux de communication électronique	16	1 015,2	1,7%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Achat et vente d'or brut sans autorisation	0	0	0,0%	1	49 060,0	248,7%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Trafic illicite de stupéfiant/drogue	1	591,1	1,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	1	14 612,4	70,7%
Abus de biens sociaux	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	2	3 183,3	15,4%
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>20 482,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>20</b>	<b>58 225,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>19 724,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>9</b>	<b>20 675,9</b>	<b>100,0%</b>

Source : CENTIF Côte d'Ivoire